**Bureau de Ligue**

**Jeudi 22 octobre 2020**

**19h00 -22h00**

Présents : Nico Angenon, Michel Casy, Jean-Paul Chilon, Benjamin Ferré, Marie Francisco, Thierry Quetard, Bruno Simon.

Excusé : Jacques Maupu

Invités : Romain Bardin, Adrien Dodu, Nicolas Metaireau.

Avant de débuter l’ordre du jour, quelques propos sont échangés suite à l’intervention, ce jour, du premier ministre sur les nouvelles zones qui devront mettre en place un couvre-feu. Le 37 et le 45 sont concernés.

* **Révision du 2ème acompte pour les clubs**

Le second acompte permet une entrée en trésorerie d’environ 100 000€ pour la ligue. Adrien Dodu propose un report de 25% de la somme pour les clubs qui le souhaitent.

Cela ne met pas en difficulté la ligue puisque cela correspond à une somme de 25 000€ sachant que le plus bas niveau de trésorerie de la ligue est de 30 000€.

Une étude au cas par cas sera possible pour les clubs qui seraient en grande difficulté. Ceux-ci devront formuler une demande particulière auprès de la Ligue

La proposition est adoptée à l’unanimité.

* **Présentation du dossier « Prestation administrative Gestion des compétitions – Championnat par équipes »**

Jean-Paul Chilon fait un rappel de l’état des lieux sur les emplois administratifs réalisé en début de saison passée.

Suite au départ en retraite de Martine Tripiau, une réorganisation des tâches administratives est en cours. Romain Bardin assurant la gestion administrative et Isabelle la gestion financière.

L’objectif étant l’optimisation des activités.

Ce changement va prendre du temps afin que les deux salariés puissent trouver leur marque dans leurs tâches respectives. Il s’agit que les bases soient solides. En plus de l’organisation, c’est l’appropriation de nouvelles tâches et la prise en mains d’outils informatiques.

La commission sportive a identifié l’ensemble des activités à réaliser pour traiter le championnat par Equipes. Elle a défini les activités qui étaient réalisées par Martine Tripiau et les autres membres de la Commission.

Concernant ce dossier, c’est une prestation rémunérée qui est envisagée.

Une estimation du nombre d’heures et son évaluation budgétaire sont présentées.

Benjamin Ferré questionne sur la compatibilité du statut d’auto-entrepreneur.

Cela ne posera pas de problèmes car les règles liées aux risques de prêt de main d’œuvre sont connues. Il faudra mettre en place les actions ad hoc afin de se prémunir de ce risque.

Le travail réalisé par le prestataire sera contrôlé et validé par les membres de la Commission Sportive.

Cette prestation n’a pas pour objectif d’être pérenne. 1 an maximum. Voir prolongée d’une saison ou demi-saison. Car il est important que la Ligue garde son savoir-faire sur ce dossier. Au cours de la saison, une formation sera réalisée afin de monter en compétences pour être prêt pour la saison suivante.

Il est proposé de réaliser en amont du conseil de ligue « un appel à candidatures » afin de permettre au Conseil de Ligue de se positionner avec l’ensemble des éléments d’une part et de pouvoir attribuer la prestation afin que celle-ci débute rapidement.

Cet appel à candidature est ouvert. Il sera également transmis aux Comités afin qu’ils diffusent cette information.

Le bureau adopte à l’unanimité pour que ce dossier soit présenté au prochain Conseil de Ligue.

Le bureau adopte à l’unanimité pour qu’une consultation soit faite en amont de la prochaine réunion du conseil de Ligue afin de présenter un dossier finalisé, sans préjuger de la décision du Conseil de Ligue.

* **Présentation du dossier « Prestation technique Gestion Régionale de la détection »**

Nicolas Metaireau et Benjamin Férré présentent le projet.

L’Objectif d’avoir un référent régional Détection est de permettre d’accompagner au mieux les plus jeunes et donc d’aller dans le prolongement de l’excellence déjà mis en place par le pôle France et le pôle France Relève. Un surcoût, par rapport à la saison précédente, maximal de 7500€ est prévu.

Le statut d’autoentrepreneur est envisagé comme pour la prestation administrative.

Adrien Dodu indique qu’il est favorable au projet mais considère qu’il n’est pas prioritaire cette saison au regard de la situation sanitaire actuelle et des incertitudes budgétaires inhérentes.

Cet appel à candidature est ouvert. Il sera également transmis aux comités, aux clubs,

Le bureau adopte à l’unanimité pour que ce dossier soit présenté au prochain conseil de Ligue.

Le bureau adopte à l’unanimité pour qu’une consultation soit réalisée en amont de la prochaine réunion du conseil de Ligue afin de présenter un dossier finalisé, sans préjuger de la décision du Conseil de Ligue.

* **Présentation dossier « Une table à l’école »**

Romain Bardin présente le dossier. Jean-Paul Chilon est en accord avec le fond du dossier mais évoque des problèmes de formes dans la communication.

Bruno Simon souligne que la ligue pourra être financé sur ce projet grâce aux appels à projets du CROS et aux achats mutualisés avec le Conseil Régional

Nicolas Metaireau évoque le besoin de renouvellement de tables du pôle, ainsi les anciennes tables pourraient servir aux écoles.

Il serait possible d’imaginer la mise en place d’une table qui tournerait dans plusieurs écoles.

Thierry Quetard dit qu'il est contre cette idée car une table par comité et par an c'est négligeable et que le choix d'une école au détriment d'autres risque de créer des problèmes. Benjamin Férré fait part d’un projet similaire réussi à Chemillé sur Dème (37) avec un apport de 20 licenciés. Jean-Paul Chilon abonde dans ce sens, en citant le club de l’USE Avoine-Beaumont (37) qui suite à l’installation d’une table dans une école primaire a vu son nombre de jeunes licenciés augmenter fortement. Cette augmentation étant la plus forte de la Ligue dans sa catégorie, ce club a été récompensé lors de l’AG à Yèvres.

Au-delà du bilan comptable, il s’agit d’une opération de communication générale qui peut avoir une portée plus importante sans être quantifiable. Cette action a le mérite d’être concrète et de préparer la sortie de crise sanitaire.

Le bureau adopte à la majorité, 6 pour, 1 contre, pour que ce dossier soit présenté en Conseil de Ligue.

* **Règlement intérieur de la Ligue LCVLTT**

Ce point est reporté au prochain Bureau de Ligue après avoir été travaillé par Jean Paul Chilon et Bruno Simon.

* **Tour de table**

Adrien Dodu demande l’autorisation au Bureau de contacter les Présidents de Comités et clubs pour réaliser une visioconférence, par comité, sur la thématique du Covid-19. Le bureau accepte à l’unanimité. Bruno Simon fait un point de l’état de la crise sanitaire sur la Ligue avec deux départements qui seront en situation de couvre-feu

Benjamin Ferré au titre du TT Joué remercie la ligue de la confiance accordée pour l’organisation du tour de N2 Jeunes qui a été difficile à mettre en place avec la situation actuelle.

Michel Cazy indique que la première réunion corpo s’est bien déroulée. Il est surpris par le nombre de clubs inscrits car il y a peu de « non réengagement »

La formation Entraîneur Fédéral prévue le 30/10/2020 à Tours est reportée à une date ultérieure suite à la mise en œuvre du couvre-feu en Indre et Loire à compter du 24/10/2020.

Le Président lève la séance à 22h 00.